

# 10 ans de Partenariat Migratoire Nigéria – Suisse



**FEDERAL GOVERNMENT OF NIGERIA**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

# Table des matières

<b>Remarques liminaires</b>	5
<b>Sur la voie du partenariat</b>	6
<b>Le partenariat migratoire en bref</b>	7
<b>Un partenariat couronné de succès</b>	11
<b>Une pierre angulaire pour nos relations</b>	12
<b>Des efforts pour un monde meilleur</b>	13
<b>Renforcement de la gestion de la migration</b>	14
<b>Cadre stratégique pour la lutte contre la traite des êtres humains</b>	15
<b>Politique migratoire</b>	16
<b>Coopération policière</b>	17
<b>Protection des victimes de la traite des êtres humains</b>	18
<b>Programme de stage</b>	19
<b>Retour et réintégration</b>	20
<b>Objectifs de développement durable</b>	22
<b>Soutien des organisations locales</b>	23
<b>Promotion de l'entente cordiale</b>	24
<b>Respect, confiance et amitié</b>	25



## Remarques liminaires



Karin Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Cheffe du Département fédéral de justice et police

Le partenariat migratoire entre le Nigéria et la Suisse constitue un exemple parfait de mise en valeur des relations bilatérales pour relever des défis communs de façon positive et dynamique. Au cours des dix dernières années, nous avons renforcé notre coopération en partageant nos expériences et nos meilleures pratiques dans bon nombre de domaines: la mise en œuvre de mécanismes de gestion de la migration, la lutte contre la traite des êtres humains, la prévention de la migration irrégulière, l'aide au retour et la réintégration, ou encore la mise en place d'une migration du travail durable. Ces échanges ont aussi permis à nos deux pays de saisir les opportunités que peut offrir la migration et ont favorisé notre compréhension des défis qu'elle représente.

Cette décennie a vu notre partenariat migratoire se développer constamment pour donner naissance à des actions et projets concrets. Nos nombreuses rencontres ont été fructueuses et nous avons mené à bien beaucoup de projets de qualité. Nous avons tout intérêt à utiliser ces succès comme base de notre future coopération. La Suisse est déterminée à encourager le dialogue dans le cadre du partenariat migratoire et à poursuivre sa collaboration étroite avec le Nigéria et ses habitants.

*K. Keller-Sutter*



Sadiya Umar Farouq  
Ministre  
Ministère des affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social

Au fil des ans, le partenariat migratoire stratégique entre le Nigéria et la Suisse a acquis un statut d'exemple, facilitant grandement le transfert de connaissances, l'entraide et la coopération. Ce n'est pas nécessairement le contenu de l'accord qui a fait le succès du partenariat, mais plutôt l'engagement avec lequel ses dispositions ont été appliquées, avec un grand respect mutuel, et la prise en compte des priorités de chaque pays dans leur contexte.

Depuis sa conclusion en 2011, le partenariat a permis d'assurer que les migrants en situation irrégulière en Suisse puissent retourner dans leur pays de façon humaine et digne, en bénéficiant d'avantages pour faciliter leur réintégration. Il a surtout donné naissance à nombre de projets et programmes de grande valeur dont le but est de simplifier le mécanisme visant à intégrer la migration au développement, tout en assurant un déroulement sûr et ordonné des migrations.

Fort des acquis du partenariat pour toutes les questions relevant de la gestion des migrations, le gouvernement du Nigéria s'engage à poursuivre sa coopération avec la Suisse et à l'améliorer dans les domaines où elle est lacunaire.

*S. Umar Farouq*

# Sur la voie du partenariat

Le début du partenariat migratoire entre le Nigéria et la Suisse date du 14 février 2011. Ce jour-là, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a signé à Abuja un protocole d'entente avec le Ministre des affaires étrangères nigérian d'alors, Odein Henry Ajumogobia, donnant ainsi une base formelle aux relations entre les deux États en matière de migration. La coopération entre le Nigéria et la Suisse dans ce domaine remonte toutefois plus loin: à la fin des années 1990, un grand nombre de ressortissants nigériens sont arrivés en Suisse pour demander l'asile. La plupart de ces migrants n'étant pas autorisés à rester en Suisse, la question de leur retour et de leur réintégration s'est imposée. Cette situation a donné lieu, pour la première fois, à une formalisation de la coopération dans le domaine de la migration: en 2003, un accord de réadmission a été signé par le Nigéria et la Suisse pour faciliter les procédures de retour. Afin de venir en aide au nombre croissant de requérants d'asile déboutés, le Secrétariat d'État aux migrations suisse a élaboré un programme d'aide au retour et à la réintégration, en coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les autorités nigérianes. Le programme en question visait à assister les Nigériens rapatriés grâce à des projets de réintégration personnalisés et à les aider à monter leur propre entreprise ou à poursuivre leurs études. Entre 2005 et 2016, plus d'un millier de Nigériens rapatriés ont bénéficié d'une aide à la réintégration dans différentes villes du pays.

Cependant, il est apparu clairement pour la Suisse comme pour le Nigéria qu'il était nécessaire d'étendre leur coopération pour élargir leur approche commune des questions de migration et gérer les aspects complexes des défis en la matière. En réponse à cette constatation, ils ont mis sur pied un partenariat migratoire aux multiples facettes. La signature du protocole d'entente en 2011 a permis aux deux

parties d'aborder une multitude de problématiques, notamment la lutte contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, le retour et la réintégration, la migration et le développement, la promotion et la protection des droits de l'homme, la gestion des frontières, la prévention de la migration irrégulière et la promotion de la migration régulière. Le partenariat migratoire prévoit aussi le développement des capacités et les échanges de bonnes pratiques entre les deux pays.

Si les échanges réguliers au sein du Comité technique paritaire qui se réunit chaque année sont essentiels, les relations diplomatiques et le contact direct entre les autorités centrales et l'Ambassade du Nigéria à Berne et l'Ambassade de Suisse à Abuja sont aussi d'une importance cruciale. En 2012, la Suisse a décidé d'envoyer un attaché migratoire à son Ambassade à Abuja afin de poursuivre le dialogue sur les questions relatives à la migration et de mettre en lumière les effets positifs des échanges directs. Le travail de ce représentant a fortement contribué à renforcer les relations bilatérales et à favoriser la mise en œuvre de projets.

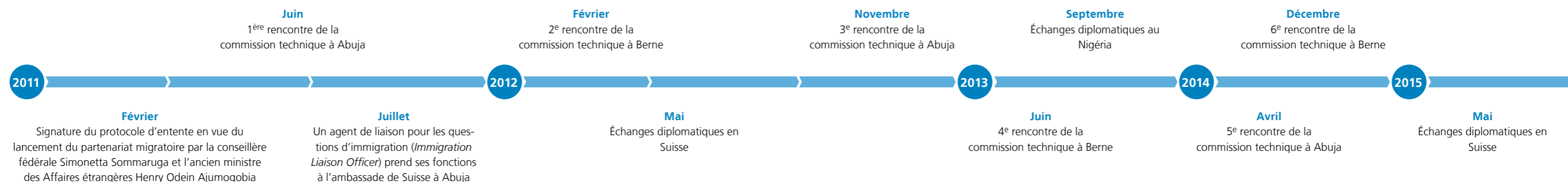
Outre les rencontres annuelles du Comité technique paritaire, le Nigéria et la Suisse ont régulièrement procédé à des consultations politiques et à des dialogues sur les droits humains. Étant donné que ces réunions, consultations et dialogues incluent souvent des thèmes communs, les deux parties ont décidé d'en coordonner l'organisation. En mars 2016, elles ont pour ce faire signé un protocole d'entente instituant les «Journées Suisse-Nigéria». Dans le cadre de ces journées, les consultations politiques et le dialogue sur les droits humains se tiennent en marge de la réunion du Comité technique paritaire sur la migration. L'approche holistique des Journées Suisse-Nigéria a été saluée pour l'avancement qu'elle permet dans les relations bilatérales entre les deux pays.

# Le partenariat migratoire en bref

Le partenariat migratoire implique des représentants de plusieurs départements ministériels nigériens et suisses, ce qui lui permet d'être mis en œuvre de façon holistique et inclusive. Lors des réunions annuelles du Comité technique paritaire, les deux pays s'engagent l'un envers l'autre par la participation de représentants de haut rang et s'assurent de la présence d'experts de différents départements. Le partenariat migratoire profite non seulement de l'implication des autorités fédérales, mais aussi de l'expertise d'autres parties prenantes. Au cours des dix dernières années, plusieurs projets ont été réalisés avec la collaboration d'organisations de la société civile et d'organisations internationales, ce qui a significativement

contribué à son succès. Grâce à la coopération entre les autorités suisses et nigérianes et avec d'autres acteurs, 50 projets innovants ont pu être menés à bien durant cette décennie, principalement dans les domaines de la gestion de la migration et des frontières, de la lutte contre la traite des êtres humains et du retour et de la réintégration.

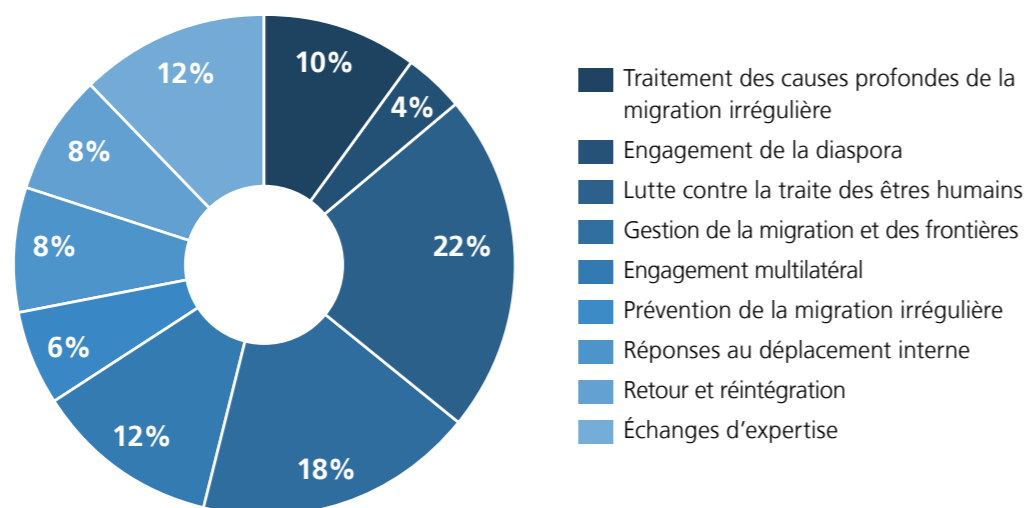
Le Nigéria et la Suisse ont toutefois aussi mis sur pied des projets permettant un échange direct entre les deux États. Par exemple, depuis le début du partenariat, de jeunes diplomates suisses et nigériens ont pu participer à un programme d'échange diplomatique. Ce programme permet un échange dynamique entre



les deux pays. Il donne un bon aperçu des structures étatiques et du contexte politique de l'autre pays, ce qui favorise leur compréhension. La coopération entre les corps de police des deux États sur le plan opérationnel est un autre exemple de projet mis en œuvre directement. Au cours de la dernière décennie, plusieurs interactions concernant le trafic de drogue, la migration irrégulière et la traite d'êtres humains ont eu lieu dans le cadre du partenariat migratoire. Le partage des meilleures pratiques entre les deux forces de sécurité et l'exploitation des synergies

sont des éléments clés de la lutte contre les activités criminelles. D'autres projets ont cherché à sensibiliser aux dangers de la migration irrégulière. Pour renforcer l'effet de ce message, la Suisse et le Nigéria ont décidé de cofinancer une série de Nollywood intitulée «The Missing Steps». Treize épisodes durant, les spectateurs découvrent les risques encourus par les personnes qui rejoignent l'Europe par des moyens illégitimes. Il ne s'agit là que d'un petit aperçu des projets réalisés ces dix dernières années.

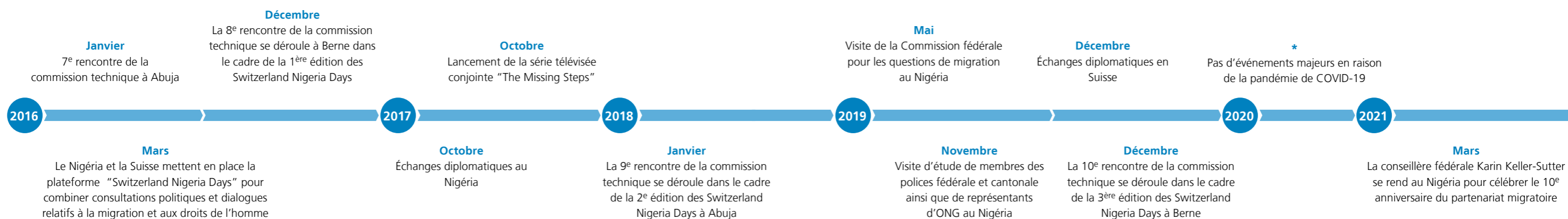
#### Domaines dans lesquels des projets ont été réalisés entre 2011 et 2021



L'Ambassadeur Mohammed Manu, Directeur des Affaires consulaires et des migrations au sein du Ministère des affaires étrangères du Nigéria, et l'Ambassadeur Vincenzo Mascioli, Directeur des Affaires internationales du Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse signent le procès-verbal approuvé de la 10e réunion du Comité technique paritaire à Berne

Depuis que le partenariat migratoire a été instauré, dix réunions du Comité technique paritaire se sont tenues alternativement à Abuja et Berne. Ces réunions régulières constituent un élément essentiel de ce partenariat, car elles donnent aux deux parties l'occasion de discuter des points clés de la coopération et des futures initiatives. Le Comité technique paritaire fait office de plate-forme et permet à la fois

d'identifier les intérêts communs et d'explorer de nouvelles idées de projets. Par ailleurs, grâce aux discussions régulières concernant les aspects techniques de la coopération, les experts des autorités compétentes en matière de migration peuvent aborder des thèmes tels que le retour et la réintégration, la prévention de la migration irrégulière ou encore la lutte contre la traite d'êtres humains.





## Un partenariat couronné de succès



Mario Gattiker  
Secrétaire d'État  
Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse

*Quel rôle les partenariats migratoires jouent-ils dans la politique étrangère de la Suisse en matière de migration?*

La Suisse a conclu des partenariats migratoires avec six pays. Le Nigéria a été le quatrième à accepter de s'engager pour un tel partenariat. Pour nous, les partenariats migratoires sont un élément indispensable au succès de notre politique étrangère en matière de migration. Ils montrent clairement le caractère complexe de la migration et de sa gestion et favorisent le dialogue et la coopération entre la Suisse et les pays partenaires. Le Nigéria est le parfait exemple d'un partenariat migratoire réussi: au cours des dix dernières années, les deux parties ont organisé des rencontres régulières et ont mené des échanges animés et fructueux pour relever ensemble les défis de la migration et saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Il est particulièrement appréciable que ces échanges se soient déroulés à tous les échelons du Secrétariat d'État aux migrations suisse et du Service de l'immigration nigérian. D'autres organes gouvernementaux y ont pris part au sein des Départements fédéraux de justice et police et des affaires étrangères et de leurs homologues nigériens. Cette approche à la fois ouverte et pragmatique nous a permis d'atteindre les objectifs définis dans le protocole d'entente conclu par nos deux pays en 2011.

*Quelles sont les raisons principales qui ont incité la Suisse à conclure un partenariat migratoire avec le Nigéria?*

Le Nigéria est la première puissance économique d'Afrique et, en tant que telle, une destination de choix pour des migrants de toute la région. Le pays doit donc gérer un flux important de travailleurs migrants et de mouvements transfrontaliers. D'autre part, plus de 15 millions de ressortissants nigériens vivent à l'étranger et apportent ainsi une contribution non négligeable au fonctionnement économique et social de pays tiers. En Suisse, la diaspora nigérienne, quoique de taille modeste, joue un rôle considérable dans l'enrichissement culturel du pays. Mais si nous nous réjouissons des effets positifs de la migration, nous devons aussi parler des défis qu'elle représente. La Suisse veut soutenir le Nigéria à gérer les problèmes tels que la traite d'êtres humains et la migration irrégulière, et lui sait gré de la coopération positive dont elle bénéficie en matière de retours et de mesures de réintégration. Tous les aspects de la migration sont abordés dans ce partenariat migratoire, ce qui fait du Nigéria un partenaire idéal pour la Suisse.

*Comment évaluez-vous le partenariat migratoire avec le Nigéria et qu'en attendez-vous à l'avenir?*

Ces dix dernières années, nous avons réalisé de nombreux projets d'importance. Je suis particulièrement impressionné par les résultats positifs des échanges techniques qu'ont effectués les autorités sur les questions de la traite des migrants et du trafic d'êtres humains. Elles ne se sont pas contentées de mener des discussions au niveau politique. Plus important encore, des projets spécifiques ont pu apporter une aide directe à des migrants en situation de vulnérabilité. L'accès au marché du travail et à la formation est aussi essentiel pour offrir aux jeunes Nigériens des perspectives professionnelles. Nous allons dans la bonne direction, nous avons des intérêts communs, notre partenariat est fondé sur la confiance et l'amitié et il va continuer à se développer.

# Une pierre angulaire pour nos relations



Livia Leu  
Secrétaire d'État  
Département fédéral des affaires étrangères

*Quelle est l'importance du partenariat migratoire pour les relations bilatérales entre la Suisse et le Nigéria en général?*

Le partenariat migratoire est une pierre angulaire de nos relations bilatérales. Ces dix années de collaboration productive, équitable et prenant en compte les intérêts des deux pays comme ceux des migrants a grandement contribué à renforcer la confiance et la compréhension mutuelles. À cet égard, une coopération globale et cohérente en matière de migration a une influence positive sur tous les autres domaines dans lesquels nous avons des relations bilatérales. Il s'agit donc d'un réel partenariat.

*Pourquoi depuis 2016 le dialogue bilatéral concernant la migration est-il intégré aux «Journées Suisse-Nigéria»?*

Les Journées Suisse-Nigéria sont une combinaison des trois dialogues bilatéraux portant sur la migration et les droits humains, ainsi que des consultations politiques qui couvrent de nombreux sujets. Ce format s'inscrit dans l'esprit de l'Agenda 2030 et souligne notre intérêt commun à procéder selon une

approche holistique, qui crée des synergies entre différents domaines de coopération. Pour être efficace et durable, notre coopération en matière de migration doit également prendre en compte des aspects comme l'économie, l'emploi, la formation et les droits humains.

*Pour terminer, comment qualifieriez-vous les relations de la Suisse avec le Nigéria?*

Le Nigéria est un acteur politique et économique extrêmement important sur le continent africain. Nous sommes fiers de l'excellente relation que nous entretenons avec lui. Outre la migration, notre collaboration bilatérale touche divers domaines comme le commerce, le recouvrement des avoirs illicites, l'aide humanitaire, les droits humains et la promotion de la paix. Des visites régulières de haut rang et des succès tels que la restitution de plus d'un milliard de dollars d'avoirs dérobés, au profit des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables au Nigéria, illustrent aussi la qualité de nos relations. Je suis convaincue que nous allons continuer de renforcer ces liens d'amitié au cours des prochaines années.

En tant que première économie d'Afrique, le Nigéria est aussi un important partenaire commercial pour la Suisse sur ce continent. Nombreuses sont les entreprises suisses établies au Nigéria, dans divers secteurs. Ces dernières années, la Suisse a étendu sa présence économique au Nigéria en ouvrant le Consulat général de Lagos, un pôle commercial ayant pour mandat spécifique de promouvoir le commerce et les investissements, et en fondant le Swiss-Nigerian Business Council.

# Des efforts pour un monde meilleur



H. E. Gabriel Aduda  
Secrétaire permanent  
Ministère des affaires étrangères du Nigéria

*Quel rôle les partenariats migratoires jouent-ils dans la politique étrangère du Nigéria?*

Le Nigéria a conclu des accords de partenariat migratoire avec de nombreux pays d'Europe, ainsi qu'un partenariat de migration et de mobilité avec l'Union européenne. Alors que beaucoup de ces partenariats migratoires n'ont pas vraiment su répondre à nos attentes collectives, celui conclu avec la Suisse est devenu un symbole et nous sert de modèle pour négocier avec d'autres États. Le Nigéria considère que ces partenariats font partie intégrante de sa politique étrangère, car ces efforts consentis de façon bilatérale ou multilatérale favorisent la collaboration, la coopération et l'échange d'expériences, trois éléments qui, conjugués, rendent le monde meilleur. Notre partenariat avec la Suisse est source de fierté pour notre pays et toutes les agences gouvernementales qui ont pris part aux projets se disent pour l'instant satisfaites de leur avancement. La confiance s'est installée, ce qui nous conforte dans l'idée que ce partenariat est extrêmement important pour aider le Nigéria à atteindre ses objectifs en matière de politique étrangère.

*Quelles sont les raisons principales qui ont incité le Nigéria à conclure des partenariats migratoires avec d'autres pays?*

Avec une population de plus de 200 millions de personnes et environ 15 millions de ressortissants vivant à l'étranger, il est logique que le Nigéria collabore avec plusieurs pays sur les questions liées à sa diaspora. Il est aussi essentiel pour le Nigéria de trouver des moyens d'exploiter la valeur de la diaspora, dont les envois de fonds s'élèvent à plus de 20 milliards de dollars par an. À côté des migrants réguliers, il y a également le problème des migrants irréguliers qui ont besoin de protection, d'assistance et d'orientation. Les partenariats migratoires fournissent un moyen officiel d'aider ce groupe de ressortissants et de leur porter assistance.

*Comment évaluez-vous le partenariat migratoire avec la Suisse et qu'en attendez-vous à l'avenir?*

La mise en œuvre du partenariat migratoire avec la Suisse a été couronnée de succès et sert désormais de modèle à la coopération du Nigéria avec d'autres pays. Toutes les parties prenantes des deux États se sont engagées en toute cordialité, ce qui a facilité la réalisation de nombreux projets dans le cadre de ce partenariat et assuré leur réussite. Vu les succès obtenus, il est difficile de formuler des attentes pour l'avenir. Le Nigéria pourrait toutefois souhaiter la création de davantage de voies de migration régulière, dans l'espoir de voir diminuer la migration irrégulière à long terme.

# Renforcement de la gestion de la migration



## Développement des systèmes de données aux frontières maritimes du Nigéria du Sud

### Financement:

Département fédéral de justice et police (DFJP), Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

### Organisations partenaire:

Service d'immigration du Nigéria (NIS)

### Partenaire exécutif:

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

### Domaine:

Gestion des flux migratoires et des frontières

### Durée:

2020–2021

Le projet Développement des systèmes de données aux frontières maritimes du Nigéria du Sud est lié au projet Système d'information et d'analyse des flux migratoires (MIDAS), mené conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Service de l'immigration nigérien (NIS) depuis 2016.

Le Nigéria doit faire face à toute une série de défis migratoires, notamment la migration irrégulière à grande échelle à travers ses frontières. Pour y remédier, l'OIM a mis sur pied le projet MIDAS en étroite collaboration avec le NIS. Son objectif principal est de renforcer les capacités du Nigéria pour la gestion de la migration concernant les bases de données des identités. À ce jour, le MIDAS a été installé à plusieurs points de passage de la frontière terrestre, dans des ports maritimes, des centres de commandement étatiques et des aéroports internationaux. Le MIDAS augmente les capacités du gouvernement nigérien à traiter les entrées et les sorties du pays pour les migrants, par exemple en détectant les documents de voyage falsifiés ou en arrêtant des trafiquants d'êtres humains et en portant assistance à leurs victimes. Il contribue aussi à juguler les flux de la migration irrégulière vers l'Europe. La Suisse cofinance le projet MIDAS avec d'autres donateurs.

Le Secrétariat d'État aux migrations suisse a renouvelé son engagement en 2020. Il aidera le NIS en finançant une nouvelle phase du projet MIDAS, lors de laquelle l'utilisation du système sera étendue au Nigéria du Sud.

L'instabilité politique au Cameroun, accrue par la crise anglophone, force le Nigéria à prendre des mesures urgentes à sa frontière sud. Pour consolider la gestion de l'immigration du pays et renforcer la sécurité nationale, les capacités de deux ports maritimes de l'État d'Akwa Ibom seront augmentées. Des opérations de maintenance et une mise à niveau du système seront effectuées au port d'Oron et le système MIDAS sera installé pour la première fois au port d'Ibaka. Le projet apportera une contribution significative à la mise en œuvre d'une migration sûre et ordonnée au Nigéria et à partir de ce pays, ainsi que dans les pays voisins et dans toute la région.

# Cadre stratégique pour la lutte contre la traite des êtres humains

## Renforcement du cadre stratégique et de la lutte contre la traite des êtres humains au Nigéria

### Financement:

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Division Paix et Droits de l'homme (DPDH)

### Organisations partenaires:

Agence nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains (NAPTIP)

Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD)

### Domaine:

Lutte contre la traite des êtres humains

### Durée:

2020–2021

la lutte contre la traite des êtres humains (PAN) pour la période comprise entre 2021 et 2025.

L'Agence nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains (NAPTIP) est la principale agence gouvernementale dans la lutte contre la TEH au Nigéria. Elle travaille sur la base de cinq piliers stratégiques: (1) prévention, (2) poursuites, (3) protection des victimes, (4) développement de partenariats et (5) cadre stratégique. La collaboration directe entre le NAPTIP et la Division Paix et droits de l'homme (DPDH) vise en particulier à renforcer les piliers (4) et (5). L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime – en tant que dépositaire de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants – fournit un soutien technique à la NAPTIP et à la DDPH dans la mise en œuvre du projet.

En tant que pays d'origine, de destination et de transit des mouvements migratoires, le Nigéria est grandement affecté par la traite des êtres humains (TEH). La TEH est une cause majeure d'insécurité humaine liée aux migrations, car elle a des conséquences extrêmement négatives sur la vie des victimes. Elle contribue également à l'instabilité de l'État en fragilisant l'autorité et les pouvoirs du gouvernement.

Du point de vue de la sécurité humaine, la lutte contre la TEH est par conséquent un domaine d'intervention prioritaire pour le Nigéria et la Suisse. L'objectif global de ce projet est de consolider le cadre stratégique et d'apporter une réponse à la TEH au Nigéria en développant un nouveau plan d'action national pour

Le développement d'un nouveau PAN nigérien est une initiative à long terme qui s'inscrit dans le cadre du partenariat migratoire. Le PAN fera office de guide pour les interventions des autorités nigérianes sur le plan fédéral, étatique et local et servira également de base pour la coopération avec les partenaires internationaux du Nigéria dans la lutte contre la traite des êtres humains dans le pays. Il constituera par ailleurs la source principale pour l'élaboration et la révision d'autres documents stratégiques en rapport avec la lutte contre la TEH au Nigéria.





# Politique migratoire



## Consolidation de la structure de gouvernance des migrations au Nigéria – Phase II

### Financement:

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE),  
Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), Programme global Migration et Développement (PGMD)

### Organisations partenaires:

Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les déplacés internes (NCFRMI)

Réseau de la société civile pour la migration et le développement (CSOnetMADE)

### Domaine:

Migration et Développement

### Durée:

2018–2021

La Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les déplacés internes (NCFRMI) est l'agence gouvernementale chargée de coordonner la mise en œuvre de la politique migratoire au Nigéria. Depuis 2014, la NCFRMI est soutenue par le Programme global Migration et Développement (PGMD) de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), afin de consolider la structure de gouvernance de la migration. Grâce à ce projet, la NC-

FRMI a renforcé sa position dominante dans l'édifice gouvernemental et encouragé le dialogue national sur la migration. Elle a pu démontrer son efficacité dans la coordination du groupe de travail technique (TWG) sur la migration et le développement au Nigéria. En 2017, la Commission a par ailleurs organisé la consultation nationale sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Afin de concrétiser l'inclusion dans le domaine de la migration, la NCFRMI a développé sa vision selon le principe «ne laisser personne pour compte» (LNOB). La NCFRMI collabore étroitement avec les gouvernements locaux via des points focaux migration, qu'elle a mis en place, et avec le réseau de la société civile pour la migration et le développement (CSOnetMADE). Aujourd'hui, grâce au financement direct du CSOnetMADE par le PGMD, ce réseau a atteint son objectif et permis à la société civile de prendre part à l'élaboration de la politique et au débat national sur les migrations. Le dialogue national sur les migrations (NMD) et l'organisation d'ateliers ont en outre contribué à l'amélioration des connaissances en matière de migration et au développement de relations de travail et de synergies entre la société civile et les acteurs étatiques.

Aujourd'hui, les relations exemplaires entre la NCFRMI et le CSOnetMADE ont permis d'établir un agenda «Migration et Développement» dans les six régions géopolitiques du Nigéria.

# Coopération policière



## Renforcement de la coopération policière bilatérale dans la lutte contre le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le kidnapping (phases de projet I à IX)

### Financement:

Département fédéral de justice et police (DFJP)

### Partenaire exécutif:

Département fédéral de justice et police (DFJP)  
Office fédéral de la police (fedpol)

### Organisations partenaires:

Agence de mise en application de la loi nationale sur les drogues (NDLEA)  
Agence nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains (NAPTIP)  
Forces de police nigérianes (NPF)  
Département des services gouvernementaux (DSS)

### Domaine:

Lutte contre la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le kidnapping

### Durée:

2013–2021

La criminalité transnationale menace la sécurité, l'état de droit et les droits humains dans les pays d'origine et de destination des migrants. Préoccupés par les activités des réseaux de criminalité transnationale, le Nigéria et la Suisse ont fait de la lutte contre le trafic de drogue et contre la traite des êtres humains en particulier une priorité en matière de coopération dans le cadre de leur partenariat migratoire.

En tant que principale agence de coopération policière en Suisse, fedpol a élaboré plusieurs projets depuis 2013 pour intensifier la coopération bilatérale grâce à des échanges techniques et des mesures de renforcement des capacités.

Afin de lutter contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains en Suisse et au Nigéria, fedpol a organisé plusieurs visites d'études conjointes pour améliorer les échanges techniques bilatéraux, l'apprentissage mutuel et la confiance entre les acteurs principaux dans les deux pays. En ce qui concerne le trafic de drogue par exemple, des spécialistes de l'Agence de mise en application de la loi nationale sur les drogues (NDLEA) ont suivi une formation technique dans un laboratoire de l'Université de Lausanne, où ils ont été formés aux risques liés à la détection et au démantèlement des laboratoires de chimie.

Le projet de coopération policière a ensuite été étendu aux domaines du kidnapping, du chantage et de la prise d'otages. Plusieurs ateliers ont été organisés en collaboration avec la National Crime Agency britannique pour apprendre aux officiers de police nigériens comment gérer de tels incidents. Dans la phase du projet la plus récente, la coopération est en train d'être renforcée dans le domaine de la traite des êtres humains.

Le projet de coopération policière a profité aux deux pays: les contacts directs, la confiance et de nouveaux canaux de communication ont facilité les échanges d'informations et la collaboration entre les polices sur le plan opérationnel, ce qui est indispensable si l'on veut parvenir à démanteler les réseaux criminels et à protéger efficacement les victimes.

# Protection des victimes de la traite des êtres humains



## Prévention et protection des victimes de la traite des êtres humains et des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) dans le nord-est du Nigéria

### Financement:

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), Aide humanitaire

### Organisations partenaires:

National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons (NAPTIP)

### Partenaire exécutif:

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

### Domaine:

Réponse au déplacement interne

### Durée:

2019–2021

Le nord-est du Nigéria est touché par un conflit et la région compte un grand nombre de déplacés internes (IDP). Depuis plus de dix ans, le conflit armé menace la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. La majorité des IDP ne sont pas protégés convenablement et ne peuvent pas subvenir à leurs besoins fondamentaux. Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et l'exposition à la traite des êtres humains sont fréquentes, mais insuffisamment signalées.

Les structures étatiques comme l'Agence nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains (NAPTIP) et le Ministère de la santé (MoH) jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la traite des êtres humains et les VSBG. La Suisse soutient l'OIM depuis 2019. Elle a aussi renforcé ses partenariats avec ces structures étatiques, ce qui a facilité la mise en œuvre d'une prévention intégrée et de mesures de protection ciblées, notamment un espace de soutien psychosocial sécurisé pour environ 100 000 IDP. Elle a en outre soutenu la réintégration d'une cinquantaine de victimes de la traite des êtres humains.

Enfin, la Suisse a aussi appuyé les efforts de la NAPTIP dans le domaine de la traite des personnes, par exemple dans la prévention, le renforcement des capacités, la coordination et l'élaboration des politiques. La task force de Borno contre la traite des êtres humains a été créée en décembre 2019 dans le cadre de ce programme. Elle a pour but d'établir un plan d'action dans l'État de Borno et de fixer l'orientation stratégique concernant l'identification et le soutien des victimes.

Grâce à ce projet, les survivants, les institutions et les collectivités ont désormais plus de pouvoir pour faire face aux défis à long terme, accroître la résilience aux conséquences du conflit et aider les victimes à reprendre une vie normale.

Le soutien de la Suisse à ce projet illustre parfaitement l'approche pangouvernementale, dans la mesure où il a permis de développer des synergies entre la Direction suisse du développement et de la coopération/Aide humanitaire et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Il renforce ainsi le lien stratégique entre la politique migratoire et la coopération internationale.

# Programme de stage



Le programme de formation et de stage mis en œuvre en collaboration avec Nestlé est un très bon exemple de réussite de partenariat public-privé entre les autorités suisses et une entreprise du secteur privé. Le partenariat a officiellement commencé en 2011 après la signature d'un protocole d'accord entre l'ancien Office fédéral des migrations et Nestlé Nigeria. Après le succès de la première phase, la deuxième phase du projet a été initiée en 2020.

Le projet a pour objectif de soutenir l'éducation de jeunes Nigériens, de renforcer leurs compétences professionnelles et leurs capacités techniques et de faciliter ainsi l'accès au marché du travail dans le pays. Le projet contribue à la prévention de la migration irrégulière.

En 2011, Nestlé Nigeria a lancé un programme interne de 18 mois dans ses propres unités de production à Lagos. Jusqu'à vingt jeunes Nigériens peuvent y être formés pour devenir mécatroniciens. Tous les participants passent régulièrement des examens durant la période de formation. Les cinq meilleurs stagiaires ont ensuite la possibilité d'acquiescer de l'expérience sur le plan international en effectuant un stage de deux à trois mois dans les unités de production de Nestlé en Suisse.

Nestlé Nigeria se charge de recruter les formateurs et de sélectionner les cinq meilleurs stagiaires qui se rendront en Suisse. Les frais de stage des cinq personnes sélectionnées au Nigéria et en Suisse ainsi que les coûts liés au voyage sont partagés entre Nestlé et le Secrétariat d'État aux migrations. Le projet contribue positivement à l'objectif global, qui consiste à offrir des perspectives professionnelles sur place à de jeunes Nigériens en renforçant leurs capacités et en améliorant leurs compétences techniques.

## Programme de formation et de stage avec Nestlé

### Financement:

Département fédéral de justice et police (DFJP), Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

### Organisations partenaires:

Nestlé Nigeria

### Partenaire exécutif:

Nestlé Nigeria et Nestlé Suisse

### Domaine:

Traitement des causes profondes de la migration irrégulière

### Durée:

2011–2024

# Retour et réintégration



## Faciliter la réintégration durable par le soutien entrepreneurial aux personnes de retour de manière volontaire au Nigéria

### Financement:

Département fédéral de justice et police (DFJP),  
Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

### Organisations partenaires:

Direction nationale de l'emploi

Agence de développement des petites et  
moyennes entreprises du Nigéria

### Partenaire exécutif:

Organisation internationale pour les migrations  
(OIM)

### Domaine:

Retour et réintégration

### Durée:

2017–2023

Le projet « Faciliter la réintégration durable par le soutien entrepreneurial aux personnes de retour de manière volontaire au Nigéria » a été lancé en 2017. Il fait partie intégrante de la composante Retour et réintégration du partenariat migratoire entre le Nigéria et la Suisse. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est responsable de la mise en

œuvre du projet en collaboration avec diverses autorités nationales et locales au Nigéria. Ce projet a remplacé l'ancien programme Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR), qui avait soutenu la réintégration de plus d'un millier de Nigériens rentrés au pays entre 2005 et 2016.

Les principaux bénéficiaires du projet sont des ressortissants nigériens rentrés volontairement au pays parce qu'ils n'étaient plus autorisés à rester en Suisse. Le but du projet est de favoriser la réintégration économique durable des personnes qui sont retournées au Nigéria. En plus des personnes de retour de Suisse, le projet soutient également des citoyens nigériens vulnérables en provenance du Niger ou d'autres pays de transit.

L'aide à la réintégration offerte aux personnes de retour au pays est facilitée par la possibilité de prendre part à un programme de formation pour l'entrepreneuriat et de bénéficier de microcrédits. La formation a pour objectif de renforcer les compétences des personnes rentrées au pays en matière de gestion d'entreprises. Les compétences acquises et l'accès aux microcrédits aident les Nigériens rapatriés à s'installer et à gérer de petites entreprises. Le suivi étroit de la réinsertion professionnelle des bénéficiaires est un pilier essentiel du projet. En 2013, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a rencontré plusieurs bénéficiaires du programme à Lagos.



## Objectifs de développement durable



L'Organisation internationale pour les migrations félicite le gouvernement suisse et le gouvernement fédéral du Nigéria pour les dix ans de leur partenariat migratoire et salue leur volonté commune d'améliorer la gestion et la gouvernance des migrations.

Au cours des dix dernières années, des investissements ont été réalisés pour renforcer le lien entre migration et développement, par exemple pour soutenir les collectivités vulnérables pendant la pandémie de Covid-19. Grâce au soutien de la Suisse, l'OIM a pu mettre en œuvre des programmes durables et modulables d'assistance et de protection des migrants, notamment par le biais du soutien aux entreprises et d'initiatives de microcrédit. Elle a aussi pu lancer des campagnes de sensibilisation innovantes dans les collectivités ciblées. Les contributions généreuses du gouvernement suisse ont également permis à l'OIM d'introduire le système d'information et d'analyse des flux migratoires (MIDAS), un système vaste et complexe servant à recueillir, traiter, stocker et analyser les informations relatives aux voyageurs, développer les capacités du Service de l'immigration du Nigéria (NIS) et optimiser les avantages économiques,

sociaux et politiques de la mobilité internationale. La crise dans le nord-est du Nigéria reste en grande partie une crise de protection. Grâce à la Suisse, l'OIM a pu soutenir l'Agence nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains (NAPTIP) en renforçant les capacités dans le domaine de la prévention, de la coordination et de l'élaboration des politiques pour faire face aux problèmes liés à la traite des êtres humains. Ces efforts ont abouti à la création de la task force de Borno contre la traite des êtres humains en décembre 2019.

Le partenariat migratoire entre la Suisse et le Nigéria met en lumière l'engagement des acteurs qui reconnaissent et comprennent l'importance des objectifs communs de développement durable.

Franz Celestin  
Chef de mission, OIM Nigéria

## Soutien des organisations locales



En collaboration avec le gouvernement, les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la traite des êtres humains. Par conséquent, si l'on entend promouvoir des conditions de migration sûres, légales, rémunérées et sans exploitation, il est vital de soutenir les organisations locales pour accroître la sensibilisation, prévenir la traite des personnes et la migration irrégulière et fournir une assistance aux victimes de la traite des êtres humains ainsi qu'aux migrants vulnérables.

WACOL est particulièrement reconnaissante du partenariat unique avec le gouvernement suisse dans les États d'Edo et du delta. Le projet dans l'État d'Edo, intitulé «Community action to combat and prevent human trafficking», a commencé en janvier 2019. L'intervention de WACOL vise à encourager l'action communautaire dans certaines collectivités, afin d'empêcher la traite des personnes et la migration dangereuse et irrégulière. Ils mettent en place un système d'alerte précoce et en impliquant les acteurs locaux, dont les victimes de la traite, les personnes rentrant au pays, ainsi que les chefs traditionnels et religieux.

Nous saluons le partenariat migratoire entre la Suisse et le Nigéria, qui fête ses dix ans d'existence et de collaboration. L'ONG WACOL est fière d'y être associée et nous renouvelons l'engagement de notre organisation et de notre équipe dans les efforts pour mettre un terme à la traite des êtres humains et à la migration dangereuse, notamment suite aux effets de la pandémie qui vont aggraver les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine.

Joy Ngozi Ezeilo  
Directrice générale de WACOL, Nigéria

## Promotion de l'entente cordiale



Je suis très honoré d'être impliqué dans les célébrations qui marquent les dix ans du partenariat migratoire entre le Nigéria et la Suisse. Ce partenariat a grandement contribué aux relations bilatérales cordiales qu'entretiennent les deux pays, notamment le partenariat de coopération policière et la collaboration avec la diaspora nigériane sur le plan de la formation professionnelle, de l'asile et de l'aide au retour.

Les relations entre le Nigéria et la Suisse ne se limitent pas au partenariat migratoire. Elles existent aussi dans le domaine de la coopération économique, des consultations politiques de haut niveau et des droits humains. Ces thèmes, qui sont régulièrement abordés lors de rencontres bilatérales, ont par ailleurs permis de resserrer les liens entre nos deux pays.

Au vu de tout ce que nous avons réalisé au cours des années, j'espère sincèrement que nous continuerons de développer et de renforcer nos rapports cordiaux, pour le bien de nos deux nations.

Baba Madugu  
Ambassadeur du Nigéria en Suisse et au Liechtenstein

## Respect, confiance et amitié



Les célébrations organisées cette année pour marquer les dix ans du partenariat migratoire entre le Nigéria et la Suisse ne sont pas seulement le reflet de notre excellente collaboration dans le domaine de la migration, mais aussi des bonnes relations bilatérales que nous entretenons de manière générale.

En plus de partager un certain nombre de caractéristiques telles que le système politique fédéral ou la diversité linguistique et religieuse, le Nigéria et la Suisse ont également de nombreux intérêts communs comme les échanges commerciaux, la sécurité, la paix et le développement ainsi que la prévention de la corruption, de la traite des êtres humains et de la migration irrégulière.

En considérant tous les efforts déployés au cours des dix dernières années et le profond respect, la confiance mutuelle et l'amitié qui unissent nos deux pays, je suis persuadé que nous continuerons de renforcer et d'élargir notre partenariat, pour le bien de nos deux peuples.

Georg Steiner  
Ambassadeur de Suisse au Nigéria, au Niger, en Libye et au Tchad  
Représentant permanent de la Suisse auprès de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

## Autorités responsables de la mise en œuvre du partenariat migratoire

### Suisse

Département fédéral de justice et police

- *Secrétariat d'État aux migrations*
- *Office fédéral de la police (fedpol)*

Département fédéral des affaires étrangères

- *Division Paix et droits de l'homme*
- *Direction du développement et de la coopération*
  - *Division Afrique*

### Nigéria

Ministère fédéral des affaires étrangères

Ministère fédéral des affaires humanitaires, de la gestion des catastrophes et du développement social

- *Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les déplacés internes (NCFRMI)*
- *Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains (NAPTIP)*

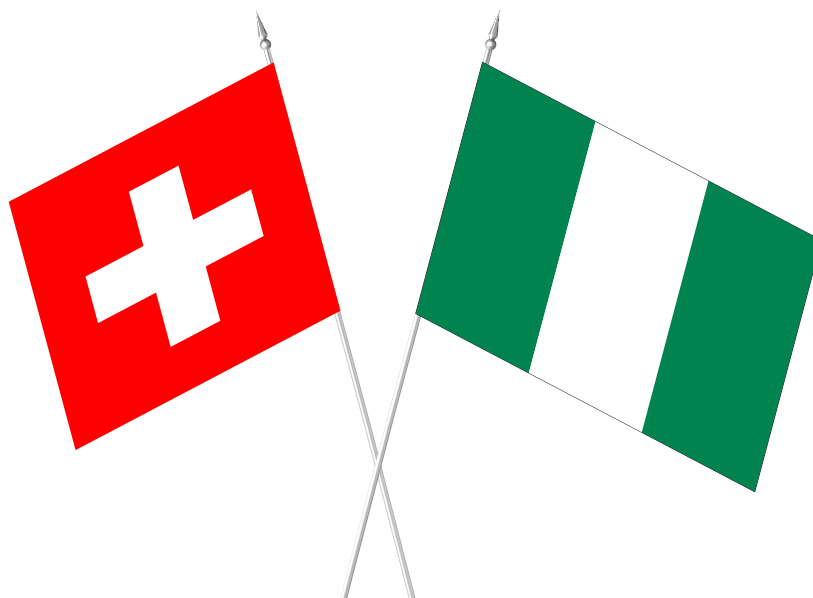
Ministère fédéral de l'intérieur

- *Service de l'immigration du Nigéria (NIS)*

Ministère fédéral de la justice

- *Agence de mise en application de la loi nationale sur les drogues (NDLEA)*





### **Informations éditoriales**

#### **Éditeur**

Secrétariat d'État aux migrations SEM  
3003 Berne

#### **Design**

Mark Manion, Commusication Arts

#### **Contact**

Secrétariat d'État aux migrations SEM  
Division Coopération internationale  
Section Sud  
Quellenweg 9  
3003 Berne  
[switzerland-nigeria-mp@sem.admin.ch](mailto:switzerland-nigeria-mp@sem.admin.ch)

Berne, 2021

Production multimédia

